



Info Dom N°96

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

➤ **DELIBERATION ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AA138 DU CD54 APRES DECOUPAGE PAR LE GEOMETRE**

Suite au découpage de la parcelle AA 138, actuellement propriété du CD54, il nous est demandé de valider le découpage proposé : Galland (parcelle 184) / Yahimi (parcelle 185) / commune (parcelle 183) ,sachant que cette décision a été validée le 9 septembre 2024 par le Département.

➤ **PROPOSITION DE BORNAGE « CHEMIN DE BIASSIEUX »**

Avant de procéder à la reconfiguration du fossé chemin de BIASSIEUX (devis et contrat avec Eric Lhuillier), il y a lieu de procéder à un nouveau bornage avant travaux de recréation d'un fossé de récupération des eaux pluviales.

➤ **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 SPLXDEMAT**

Par délibération du 28 novembre 2017 notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPLXDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition.

Le conseil municipal approuve le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

➤ **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

Deux demandes ont été reçues par la commune et une seule est recevable au vu des critères définis par le règlement de subvention qui a été validé lors du précédent conseil. Suite à l'étude du dossier présenté par l'association des cavaliers du Centre Equestre du Piroué, il a été décidé d'accorder une aide de 350 € à cette association.

➤ **INTERVENTION DE L'EQUIPE D'INSERTION DE LA COM.COM. POUR ENTRETIEN PAYSAGER**

L'équipe d'insertion de la Com.Com. intervient pour les travaux d'entretien dans la commune (contrat annuel signé le 7 mai 2024)

Les travaux demandés sont en cours de réalisation cette semaine sauf le chemin de Biassieux qui mène au Pain de Sucre et l'élagage rue Jules Verne. Une relance est faite pour le reste du travail à effectuer.

Demande de rendez-vous est faite auprès du responsable de l'équipe d'insertion.

➤ **REPRISE DE LA DELIBERATION SUR LES LOGEMENTS ACHEVES AVANT LE 01/01/1989 APRES ECHANGES AVEC LA PREF ET LA TP.**

La reprise de la délibération de 2014 lors du dernier conseil municipal du 1^{er} juillet dernier concernant l'exonération de l'impôt foncier sur la part communale pour les logements achevés avant le 1er janvier 1989 n'est plus applicable en ces termes en 2024.

Il va falloir réécrire la délibération, une décision définitive avant la fin de cette année civile après recherches par la DGFIP de l'impact sur la taxe foncière communale, et en accord sur son libellé avec la DGFIP et la Préfecture.

➤ **LE POINT SUR LES TRAVAUX ET LES FINANCES 2024**

Travaux prévus 2024, réalisés ou à réaliser. Idem finances (subventions escomptées)

- Les travaux de rénovation électrique salle four à pain et salle polyvalente sont terminés. Toutes les remarques de l'Apave (organisme de contrôle) ont été résolues. Les aérothermes sont posés en remplacement de l'ancien système de chauffage.

- Les pierres pour la consolidation de la berge rue Pasteur ont été livrées mais sont trop grosses. Le fournisseur a de nouveau livré des pierres pour moitié toujours aussi grosses. Il devrait venir les retailler sur place. Pour l'instant on ne peut pas les déplacer.

- La DETR nous a été attribuée par la Préfecture pour les travaux de la rue MISTRAL (2023) à hauteur de 8 900 € ; par ailleurs, la DETR de la rue Ferry – partie basse - a été soldée pour 2 800 €.
- Pour la rue MISTRAL nous aurons du département les amendes de police, on ne sait pas pour l’instant à quelle hauteur (30 ou 50%).
- Participations communales au fonctionnement de l’école du Pain de Sucre en hausse. Plusieurs réunions devraient se tenir en octobre (Inspection Académique, DGFIP, maires ...) afin de déterminer les sources potentielles d’économie (participation annuelle de 1600 €/élève contre 950 à 1300€ dans les structures similaires du secteur)

➤ **OUVERTURE DE LA MAISON FORTE LE 11 NOVEMBRE**

La Maison Forte est prête à être ouverte, sur les 3 salles du rez-de-chaussée, il reste encore du matériel à débarrasser A vérifier les blocs de sécurité, les panneaux d’interdiction de fumer. Par ailleurs, un inventaire des objets exposés sera réalisé et une convention sera signée entre la mairie et les différents prêteurs des objets.

Une réunion est prévue avec les maires du secteur, la Com.Com, et l’association des amis du Front Ouest Le but étant de mettre en place un parcours de mémoire 14/18 avec des lieux de visite, d’hébergement. Le projet global va de Raon l’Etape à Pont-à-Mousson puis Verdun.

➤ **OUVERTURE DE L’EGLISE LORS DES JOURNEES DU PATRIMOINE LE 21 SEPTEMBRE**

Ouverture le samedi de 15h à 17h.

➤ **PRISE EN CHARGE PAR GROUPAMA DE LA FORMATION A L’UTILISATION DES DEFIBRILLATEURS POUR UNE DOUZAIN DE VOLONTAIRES**

Les 10 à 15 personnes qui se sont inscrites pour la formation à l’utilisation du défibrillateur vont être recontactées dès que nous aurons la date et l’heure proposés. Le coût de la formation sera pris en charge par Groupama.

Informations diverses :

- Remarques sur l’état déplorable de la Voie Verte dans la vallée de l’Amezule à faire remonter à la Com.Com
- Rdv en forêt pour les affouages demain mardi 17 septembre.
- Le bus scolaire S 387 (direction Nancy) ne passait plus par le Piroué pour ramasser les élèves. Après moult démarches, la situation est rétablie.
- A son initiative et en accord avec le maire, le département va réaménager le carrefour CD 37/rue Mistral au niveau de la station de pompage de la SAUR.
- Route d’Agincourt, peu après le pont sur l’Amezule, il y a de gros trous qu’il devient urgent de boucher.
- Au Piroué les points compostage pour aliments attirent de nombreux rats. Com.Com informée.
- Fibre : un constat, il est difficile pour les particuliers de faire poser la fibre quand on arrive en cours de route. Losange (région Grand Est entre autres) et Orange se renvoient la balle, malgré plusieurs relances, les problèmes se résolvent avec lenteur.
- La Métropole nous informe qu’elle a l’obligation de mettre en place une zone ZFE, Zone à Faibles Emissions pour les véhicules en 2 étapes : 2025 et 2028. Elle en informe les communes limitrophes.
- Attention à la recrudescence de vols de véhicules dans la commune et les communes alentour.
- Microcoupures d’électricité dans la commune. Malgré de nombreux échanges par correspondance et sur le terrain et des études entreprises par ENEDIS, le problème perdure et cause des problèmes sur le matériel des particuliers. La solution adéquate pour remédier à ces microcoupures n’a jamais été négociée par la commune, pas compétente techniquement ni financièrement, seules les études réalisées par Enedis et ses sous-traitants ont conclu à l’abandon d’un projet de transformateur au Piroué (rue Verlaine) au profit d’un autre renforcement dont la solution se fait attendre, sachant que les problèmes peuvent provenir d’ailleurs que dans la commune.
- Pour la bonne entente avec les voisins, il est rappelé qu’il convient de respecter les horaires de l’arrêté préfectoral en terme d’utilisation d’engins à moteur thermique ou électrique (cf. bulletin annuel de début d’année), notamment le week-end.